



INFORMATION PRESSE

Montreuil, le 16 mars 2014

Pollution : inclure les deux-roues motorisés dans la circulation alternée est stupide

Dans la panique et l'urgence, le gouvernement décide d'entraver la mobilité des salariés : la FFMC dénonce une mesure prise dans la précipitation, inadaptée et injuste. Elle appelle les usagers en 2RM à agir en conscience en faisant preuve du bon sens que les politiques au pouvoir ont complètement perdu.

Le gouvernement vient de décréter la circulation alternée pour cause de pic de pollution aux micro-particules émises par les moteurs diesel. Le seul précédent s'est produit il y a 17 ans, en octobre 1997. Judicieusement, la ministre de l'Environnement de l'époque, Dominique Voynet, avait exempté les 2RM de cette mesure restrictive. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais sans doute MM Ayrault et Martin ignorent-ils qu'il n'y a pas de motos diesel et que les vieux cyclomoteurs à moteur 2T de leur jeunesse ont quasiment disparu du parc roulant actuel.

Interdire les 2RM en cas de pic de pollution est stupide : les 2RM participent à la fluidité du trafic et leurs utilisateurs mettent deux à trois fois moins de temps à se déplacer qu'en voiture ou en transports en commun, lesquels sont déjà saturés depuis les grandes lignes de banlieue. Nos voisins européens souvent plus sévères en matière de pollution ont d'ailleurs eu la sagesse de laisser circuler les motos dans les zones à accès restreint (Low emission zone, LEZ).

Tant qu'à décréter, en pleine panique, des mesures élaborées dans la précipitation, va-t-on aussi vers une alternance du chauffage urbain, un jour sur deux selon le numéro de la rue ? Va-t-on demander aux compagnies aériennes de faire voler leurs avions en circulation alternée ?

Le premier ministre Jean-Marc Ayrault en appelle au civisme et à la responsabilité citoyenne... les Motards en colère défendent déjà un mode de transport peu polluant et le mieux adapté aux trajets inter-urbain.

Quant à la circulation alternée, les Motards en colère en appellent à la résistance par le fait et vu que les autos en co-voiturage pourront circuler, la FFMC conseille aux motards de pratiquer le co-motorage en proposant aux tricards du macadam de partager, par solidarité et geste citoyen, la selle de leur destrier.

Fédération Française des Motards en Colère

35 bis rue des Messiers, 93100 MONTREUIL – www.ffmc.fr